

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

**COMMUNICATION N° 2024-04(GRH)**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES COMMUNICATION DU BUREAU**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 juillet, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 20 juin 2024

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

**Etaients présents :** Madame Patricia PAUL, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, Monsieur Maurice JAYET, 3<sup>ème</sup> vice-président, Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau

**Objet :** Réflexion sur la révision du régime indemnitaire des agents permanents de l'établissement

**Le président expose :**

Le 6 février 2024, le Président du conseil d'administration, après sollicitation par les représentants du personnel, a souhaité qu'une réflexion globale soit conduite au sein de notre établissement public afin d'étudier les régimes indemnitaires actuellement attribués au SDIS 04.

Les travaux mis en place ont pour objectif d'avoir une réflexion globale afin d'étudier les régimes indemnitaires actuellement attribués sur l'établissement, au regard des missions exercées, des sujétions particulières, de la charge de travail, tout en portant une attention particulière ainsi qu'à la répartition hommes / femmes. L'esprit de cette démarche est d'avoir un regard particulier sur la filière administrative et technique, sans exclure selon des situations particulières une étude de revalorisation ciblée pour la filière SPP.

Huit réunions entre l'administration et les représentants désignés des deux organisations syndicales présentes au sein de l'établissement, ainsi que trois comités de pilotage comprenant notamment le Président du Conseil d'administration et le directeur départemental, ont permis de traiter la plupart des sujets identifiés en amont de la démarche :

- Les indemnités de spécialités (filière SPP) ;
- Les compteurs pluriannuels des heures supplémentaires (toutes filières) ;
- L'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité « IAT » (filière SPP) ;
- L'attribution de la Nouvelle Bonification Indemnitaires « NBI » (toutes filières) ;
- Sous-officier de garde : diplômes/emplois/indemnisation (filière SPP) ;
- Le temps de travail des agents de la mise en œuvre des formations (filière SPP) ;
- Le poids de la garde postée de 24 heures (filière SPP) ;
- Les indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires « IFTS » (filière SPP), les heures supplémentaires, les heures d'astreinte et de récupération (toutes filières) ;
- L'attribution et l'utilisation à titre individuel de véhicules de service (toutes filières) ;
- Le régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel « RIFSEEP » (filières administrative/technique) ;
- Prise en charge des frais de restauration pour certains PATS sur des missions répondant à la fiche de poste ;
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) ;
- La révision des lignes directrices de gestion le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20240704-COM-B-24-04-GRH-AU  
Date de télétransmission : 11/07/2024  
Date de réception préfecture : 11/07/2024

Un point d'étape a été présenté le 13 juin 2024 lors du comité social territorial.

Concernant le RIFSEEP, uniquement applicable aux personnels administratifs et techniques, des critères ont été proposés par les représentants du personnel et validés en COPIL, permettant prochainement aux supérieurs hiérarchiques de pouvoir identifier chaque agent au sein de sous-groupes, suite à la mise en place du RIFSEEP en 2017 et des groupes de référence.

Cette étape permettra à l'administration de proposer plusieurs simulations de revalorisation financière du RIFSEEP en fonction de chaque sous-groupe et, dans le prolongement, de permettre aux représentants du personnel de faire des propositions sur les autres items, notamment pour la filière SPP. L'administration examinera alors l'ensemble des propositions soumises à validation du Président du conseil d'administration.

L'objectif est de poursuivre les travaux pendant l'été afin d'intégrer dans la construction budgétaire de l'exercice 2025, l'impact des différentes mesures de revalorisation du régime indemnitaire pour l'ensemble des filières.

Il est demandé aux membres du Bureau de prendre acte de cette communication.

**Les membres du Bureau ont pris acte de cette communication, le jour, mois, an que ci-dessus.**

**Le président du conseil d'administration**

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

▣ Jean-Claude CASTEL